



Municipalité  
1513 Hermenches

Hermenches, le 10 juin 2024

---

## Préavis no. 05 / 2024 – Rapport de gestion 2023 de la Commune d’Hermenches

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les Communes (LC) et à l'article 85 du Règlement pour le Conseil Général d’Hermenches, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion de la commune au 31 décembre 2023.

Les objets sont présentés dans l'ordre qui figure au plan comptable.

### 1 AUTORITES ET ADMINISTRATION

#### 101 Conseil Général

Lors des séances du Conseil Général de 2023, la Municipalité a présenté 13 préavis qui traitaient des objets suivants :

##### 1. Séance du 12 décembre 2023

[Préavis no 12](#)  
[Préavis no 13](#)

[Extrait PV](#)  
[Extrait PV](#)

Budget 2024  
Modification des statuts de l’Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs (AISMLE) –  
Augmentation du plafond d’endettement

##### 2. Séance du 25 octobre 2023

[Préavis no 07](#)  
[Préavis no 08](#)

[Extrait PV](#)  
[Extrait PV](#)

Arrêté d’imposition 2024  
Suppression du remboursement de 6 % sur les acomptes d’impôts – chiffre 21.329.1 de la comptabilité communale – dès le 01.01.2024

[Préavis no 09](#)

[Extrait PV](#)

Les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d’Aménagement du territoire et des constructions

[Préavis no 10](#)

[Extrait PV](#)

Demande de crédit pour la réalisation d’un nouvel espace récréatif et place de parc sur les parcelles communales no. 26 et 139

[Préavis no 11](#)

[Extrait PV](#)

Intégration de la statue du Giron de la Broye FVJC 2023, sur la nouvelle place de jeux

##### 3. Séance du 13 juin 2023

[Préavis no 04](#)  
[Préavis no 05](#)  
[Préavis no 06](#)

[Extrait PV](#)  
[Extrait PV](#)  
[Extrait PV](#)

Comptes 2022  
Rapport de gestion 2022  
Crédit d’investissement pour le remplacement de collecteur EU sur route cantonale RC 549

#### 4. Séance du 27 avril 2023

<a href="#">Préavis no 01</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Dépenses exceptionnelles pour la pose de la conduite EU et EP en traversée de RC 549 Hermenches/Corcelles-le-Jorat
<a href="#">Préavis no 02</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Rue du Village - levé de l'opposition Monsieur Fiaux Bernard
<a href="#">Préavis no 03</a>	<a href="#">Extrait PV</a>	Rue du Village - levé de l'opposition Madame Anderfuhren Fiaux Salomé et Messieurs Fiaux Gérald et Hurni Daniel

Au vu de ce qui précède, 11 préavis ont été acceptés par le Conseil Général lors des différentes séances. 1 préavis a été refusé et 1 préavis retiré par la Municipalité.

Le bureau du Conseil Général a été reconduit.

#### Bureau du Conseil Général

Noms	Fonction
Danalet Jean-Luc	Président
Rod André	Vice-président
Déglon Laetitia	Secrétaire
Dutoit Stéphanie	Scrutatrice
Gavillet Jean-Marc	Scrutateur suppléant
Merminod Jérôme	Scrutateur suppléant

#### 102 Municipalité

La Municipalité a siégé 27 fois durant l'année.

Les nombreux dossiers en cours ont nécessité d'innombrables séances supplémentaires en plus des séances bimensuelles.

Le traitement de la Municipalité est quasiment conforme au budget si l'on prend en compte le remboursement des Codir des associations dont nous sommes membres.

Monsieur Olivier Dutoit, municipal, a donné sa démission fin octobre avec effet au 15 février 2024.

#### 11 Administration générale - Personnel communal

Notre Commune n'a pas d'employé communal et mandate certaines personnes.

A savoir :

Noms	Fonction	Taux d'occupation
Merminod Sabine	Concierge du battoir / 1er janvier au 30 juin 2023	Forfait + Heures
Jean-Marc Gavillet	Du 1er janvier au 30 juin 2023	Heures
Delattre Caroline	Concierge battoir / dès le 1 <sup>er</sup> juillet	Forfait + Heures
Pereira Rosa	Concierge collègue et congélateur	Heures
Dewarrat Chantal	Concierge refuge / dès le 1 <sup>er</sup> juillet	Forfait + Heures
Jayet Roger	Entretien cimetière et STEP	Heures

Entreprise JCT	Travaux voirie	Heures
Morel Raphaël	Entretiens	Heures
Rod André	Divers entretiens	Heures
Crausaz Cédric	Bourse communale et site internet	25 %
Déglon Laetitia	Secrétaire communale et Contrôle des habitants	30 %
Dutoit Lucie	Aide archives	Heures

Le solde des travaux « communaux » est réparti entre les Municipaux.

Le bureau communal est ouvert les jeudis de 10h30 à 13h00. Les lundis soir, sur rendez-vous.

La Municipalité a mandaté une personne pour le classement des archives communales. Une première phase a été effectuée et une deuxième étape est en cours.

L'organisation de réceptions non prévues dans le cadre du Giron de la Broye des Jeunesses Campagnardes a eu un impact sur le compte « réceptions et manifestations ». Il faut cependant prendre en considération le remboursement par les trois communes pour la journée des aînés. Le compte est ainsi moins péjoré.

### Contrôle des habitants

En 2023, notre administration a enregistré :

- 31 nouveaux habitants ainsi que 4 naissances,
- 30 départs de la commune ainsi que 2 décès.

A ces chiffres s'ajoutent bon nombre de mutations telles que :

- Changements d'adresses dans la Commune,
- Mariages,
- Séparations ou divorces, changements de noms, etc.

Au 31 décembre 2023, la population d'Hermenches se répartissait comme suit :

Suisses	Hommes	163	Dont	33	De 0 - 16 ans
	Femmes	155	Dont	19	De 0 - 16 ans
Etrangers	Hommes	29	Dont	2	De 0 - 16 ans
	Femmes	27	Dont	3	De 0 - 16 ans
<b>Total</b>		<b>374</b>	<b>Dont</b>	<b>57</b>	<b>De 0 - 16 ans</b>

## 15 Affaires culturelles et de loisirs

- La visite annuelle du Préfet concernant la gestion communale a été organisée le 16 janvier.
- Le 26 mai, la Municipalité s'est déplacée à Grandcour pour la journée du district.
- Le 10 juin, la Municipalité s'est rendue à la journée de l'UCV, à Chapelle.
- Du 12 au 16 juillet, le village était en fête grâce au Giron de la Broye des Jeunesses Campagnardes.

- La journée des aînés a été organisée conjointement avec les communes de Rossenges, Jorat – Menthue et Syens, le jeudi 13 juillet sur la place de fête du Giron. Un succès pour cette belle journée très appréciée. La fête du 1<sup>er</sup> août a également eu lieu sur la place de fête du Giron, la société de Jeunesse a géré le repas, offert aux villageois.
- Le tir du 1<sup>er</sup> août, organisé par la Société de tir, a attiré quelques 260 participants.
- Le 25 août, la Municipalité s'est rendue à Payerne pour « La course d'école » du Conseil d'Etat vaudois organisée cette année par notre district.
- La Municipalité a reçu le 2 octobre les communes de Syens, Vucherens, Vulliens pour notre rencontre annuelle.
- La séance de présentation des travaux de la rue du Village a eu lieu le 6 novembre.
- Les Municipalités des communes de Jorat- Menthue, Montanaire, Poliez-Pittet et Hermenches s'unissent pour sensibiliser les jeunes à la problématique du suicide. L'association « Stop suicide » a présenté sa pièce de théâtre interactive « Nous » le 16 novembre au battoir de Chapelle.
- La « sortie du personnel » a eu lieu le 18 novembre, au Château d'Oron.
- La traditionnelle fondue de fin d'année a été organisée par le groupe animation en date du 9 décembre. Ce même jour, la Municipalité a accueilli les citoyens et les nouveaux habitants arrivés entre fin 2022 et fin 2023.
- Le Noël du village a été célébré le 18 décembre, avec la participation des enfants du culte de l'enfance et des Mec'connus.

## 19 Informatique

En tant que commune pilote MCH2, nous avons eu une augmentation des coûts. Notre prestataire Ofisa a été sollicité pour ce transfert MCH1/MCH2

## 2 FINANCES

- L'exercice comptable 2023 se termine avec un excédent de produit de CHF 42'374,22. La différence par rapport au résultat budgétisé, avec un résultat négatif de CHF 261'305.-, est essentiellement due au report du début des travaux de la rue du Village à la suite de divers recours. Le montant budgétisé sur le compte 43.314.2 de CHF 1'761'000.- est en partie reporté sur l'année 2024, dernière année de prise en charge des dépenses thématiques sous leur forme actuelle. Ce dernier bouclement sous MCH1, avant le transfert dans le nouveau programme comptable MCH2, nous a également permis de liquider les fonds de réserves concernant les chapitres non autofinancés pour lesquels un règlement d'utilisation devrait être créé et validé par le Conseil. Malgré un impôt sur le revenu de 3% inférieur à l'année 2022 et un impôt sur la fortune en diminution de 25%, l'exercice comptable se termine avec un bénéfice de fonctionnement de CHF 42'374,22.
- Divers autres paramètres sont à la base de ce résultat positif. Une augmentation de 15.5% de l'impôt sur le revenu par rapport à l'année 2022, même si toutes les taxations ne sont pas forcément définitives, est la première bonne surprise. Une légère augmentation de l'impôt sur la fortune ainsi que des impôts conjoncturels, même si sur ces derniers un 50% est à reverser au Canton par l'entremise de la péréquation. Cette péréquation qui, pour cette année, est une affaire neutre pour la commune car les versements sont identiques aux encaissements. L'utilisation du fond de réserve pour travaux futurs, lors des charges de remise en état du clocher du collège ainsi que de la conduite des fontaines communales, a également influencé le résultat de l'année.
- Une des conséquences de l'augmentation des divers impôts encaissés est l'augmentation de la valeur du point d'impôt à CHF 11'048.-, soit + CHF 959.- par rapport à celui utilisé lors du budget. Cette différence a pour conséquence une participation plus élevée de la commune aux charges de la péréquation. L'emprunt de Postfinance de CHF 325'000.- a été renouvelé à un taux de 2.53%, échéance 2033.

- L'endettement de la commune à court et à long terme au 31.12.2023 est de CHF 1'775'780,65. La marge d'autofinancement est de CHF 70'306.- et le taux d'imposition sur le revenu est toujours à 73.5%.

### **3 DOMAINES ET BATIMENTS**

#### **31 Terrains (Esserts)**

L'entretien des Esserts, prévu en 2023, a été reporté sur 2024.

#### **32 Forêts**

- La poursuite du réchauffement climatique ainsi que des périodes de sécheresse continuent à fragiliser les peuplements d'épicéa qui, régulièrement et pour les plus faibles, subissent les attaques des scolytes Typographes ainsi que les scolytes Curvidentés sur le sapin blanc. Le frêne, chez les feuillus, est quant à lui victime de la charlarose qui se manifeste par la sécheresse de la plante. Les branches sont ainsi fragilisées et nous obligent à être particulièrement attentifs en bordure des routes et des chemins, que nous devons sécuriser en procédant à l'abattage des plantes malades.
- La bise du 25 au 27 février ainsi que le vent du 4 au 6 mars 2023 ont déracinés ou cassés environ 800m3 de bois dans les forêts du Groupement, dont 200m3 sur la commune d'Hermenches. Les intempéries du début décembre ont obstrués le collecteur sous le chemin à l'entrée du bois de Ban, au lieu-dit le Landeron, et provoqués le débordement du ruisseau le Pissevache. Cette infrastructure sera réaménagée en 2024 avec une partie du coût subsidié par l'intermédiaire du Canton.
- Nous poursuivons également les soins cultureux modérés dans les jeunes plantations.
- Nous continuons à favoriser la régénération naturelle. Plusieurs petites surfaces exploitées ont été reboisées avec diverses essences appropriées en lien avec le réchauffement climatique (Coucou, Bois de Ban, Le Landeron). Le chêne rouvre, l'orme, le charme, l'érable plane, le tilleul, le cerisier et le douglas représentent la majorité des essences introduites.
- Les plantes invasives tels que l'Ambroisie, la Renouée du Japon, le Buddléa de David, l'Impatiante Glanduleuse ainsi que le Solidage Américain sont une préoccupation du Garde et du Codir du Groupement forestier.

#### **35 Bâtiments**

##### **351 Villa**

- L'escalier permettant d'accéder à la chaufferie et aux caves de la villa a été équipé de mains courantes.
- En 2022, à la demande des locataires, nous avons revalorisé les acomptes de charges afin d'anticiper l'augmentation des prix des différentes énergies. Finalement, il s'est avéré que cette augmentation n'était pas pertinente. Cependant, il a été convenu de garder le même montant pour la période 2023/2024 afin d'en tirer une conclusion sur 2 périodes.

##### **352 Pressoir**

- Au vu du peu de demande, le pressoir n'a pas été mis en œuvre en 2023.
- Le pressoir était également loué pour le stockage d'un chariot dévidoir appartenant au SDIS. Ceux-ci nous ont informé qu'ils ne souhaitaient plus continuer cette location. La Municipalité avait la possibilité de demander l'enlèvement de ce chariot ou de le garder sans location. Pour le moment, il a été décidé de le garder dans ce bâtiment.

##### **353 Battoir**

- Le battoir a été loué 22 fois en 2023, y compris pour les utilisations internes à la commune.

- Madame Sabine Merminod nous a remis sa démission pour le poste de conciergerie du battoir, qu'elle entretenait depuis plusieurs années.
- Madame Caroline Delattre a repris le poste au 01.07.2023.
- Nous avons profité du changement pour effectuer un nettoyage complet du battoir par une entreprise. Ceci a permis de faire entre autres, la poutraison ainsi qu'un nettoyage mécanique des sols.
- Quelques petits travaux ont été effectués au niveau des sanitaires.
- Un document d'état des lieux a été mis en place pour être utilisé et signé lors de chaque location. Ceci permet un meilleur suivi d'utilisation du lieu.

### **354 Refuge - Stand de tir**

- Le refuge a été loué 70 fois en 2023.
- Monsieur Jean-Marc Gavillet, qui assurait la conciergerie du refuge depuis plusieurs années, nous a remis sa démission.
- Madame Chantal Dewarat a repris le poste au 01.07.2023.
- Un formulaire d'état des lieux a également été mis en place au refuge.

### **355 Collège**

- Une salle du Collège ainsi que 4 places de parcs sont toujours louées à une société.
- La salle du bas est également louée pour des cours de Pilates les mercredis matin et jeudis soir.
- La charpente du clocher a été réparée en urgence en 2023. Un des 4 piliers a été très abîmé par un ruissellement d'eau. La cause est liée à l'infiltration par les abat-sons. Le bac de récupération des eaux, sous la cloche, était bouché par un chiffon dans le tuyau d'évacuation et certaines soudures étaient à revoir.
- Un entretien important a dû être effectué sur les tuyaux d'évacuation des eaux claires des caves, des places et des chéneaux, suite à une inondation. Ces travaux ont été réalisés entre décembre 2023 et mars 2024.
- Notre concierge a été très sollicitée en 2023 suite au Giron et aux différentes séances liées à cet évènement. Nous la remercions infiniment pour son travail.

### **356 Congélateur**

- Ce bâtiment communal connaît un grand succès avec 94 cases louées.
- En 2023, il n'y a pas eu d'entretien particulier car d'importantes réparations sur la partie technique ont été effectuées en 2022.
- La partie "ancien abattoir" est toujours louée.

## **4 TRAVAUX**

### **41 Service technique**

- 7 permis de construire ont été délivrés.
- 12 autorisations municipales ont également été délivrées. Il s'agit de petits objets de minime importance ne nécessitant pas de mise à l'enquête formelle.
- Le renvoi pour étude du préavis no 08/2022, concernant les taxes et émoluments administratifs, a eu pour conséquence de ne pas pouvoir facturer ces prestations. Dès lors, le budget 2023 n'a pas pu être tenu.

## **PACom**

- Notre village est toujours placé en Zone Réservée, mais le nouveau PACom (Plan d'Affectation Communal) est prêt à être mis en place. Il est le fruit d'un long et pénible processus ainsi que de nombreuses discussions avec la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement).
- Les nouvelles sur ce dossier ont tardé malgré plusieurs sollicitations de notre part.
- En septembre, une demande de petits compléments a été formulée par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes).
- En octobre, la DCIRH (Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines) et la DGMR ont accepté le transfert au domaine public de la parcelle 130.
- Début 2024, la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) a approuvé notre PACom avec une entrée en vigueur en date du 5 décembre 2023.

## **43 Routes**

### **Travaux d'entretien**

- Hormis des travaux d'exploitation courants, il n'y pas eu d'entretien significatif des routes et chemins A.F hors rue du Village.

### **Rue du Village**

- La Mise à l'enquête de la réfection complète de la rue du Village a été réalisée entre le 10 janvier et le 10 février.
- Suite aux oppositions déposées, des séances de discussions et des séances de conciliations ont été agendées courant mars.
- Le Conseil général a validé la levée d'oppositions dans sa séance du 27 avril.
- Courant mai, la décision du Conseil général a été transmise à la DGMR et une demande du permis de construire.
- Reçu en juin, le permis de construire de l'OFCCO concernant la modification des infrastructures souterraines.
- Fin juillet, approbation de ce projet par la DCIRH donnant les voies de recours aux opposants.
- Début octobre, la DGMR a transmis le permis de construire.
- Séances de préparation et de planification avec notre mandataire et les entreprises concernées.
- 6 novembre, séance de présentation publique des travaux au battoir.
- 23 novembre, début des travaux pour une durée de plus d'une année.
- Lors de l'établissement du budget, la planification des travaux concernant la rue du Village prévoyait une forte dépense en 2023. Le montant d'entretien ainsi que la participation cantonale, via les dépenses thématiques, dépendaient de l'échéancier établi en novembre 2022. Au vu des oppositions déposées, le budget a été réévalué à la hausse. Les montants mis aux comptes 2023 se basent sur les travaux effectivement réalisés.

## **44 Cimetière**

- Deux déposes de cendres ont eu lieu au Jardin du souvenir.

## **442 Place de jeux**

- La place de jeux du Château n'a pas subi de modification ou d'entretien particulier.
- Une séance avec les propriétaires du lieu a abouti sur un accord pour la remise en herbe de cette place, dès que le transfert sera fait sur le nouvel espace récréatif.
- Au vu de l'acceptation du préavis no 10/2023, la Municipalité a déjà pu présenter un projet relativement complet pour l'aménagement de places de parc et d'un espace récréatif sur les parcelles no 26 et no 139.

## 452 Déchetterie

- L'usine d'incinération SAIDEF SA est toujours le centre d'acheminement de nos déchets ménagers incinérables. Pour l'année 2023, ce sont 19'930 kg de déchets récoltés par l'entremise des moloks soit, 52.9 kg par habitant qui ont été incinérés.
- Le prix au kg encaissé est toujours de 0.70 cts/kg, alors que le prix coûtant pour le traitement est de CHF 1,27/kg.
- Le coût de la déchetterie de Villars-Mendraz est de CHF 20'645,20, avec une augmentation de CHF 3'111,40.-, soit CHF 54,76 par habitant pour l'année 2023. Cette augmentation est principalement due à une valeur insignifiante de reprise du papier et carton, voir même payante selon les mois. L'augmentation du volume des déchets encombrants a également contribué à cette hausse des coûts. Les différences de tonnage les plus marquées sont :
  - papier/carton : - 9 tonnes mais non rétribuée ou payante
  - encombrants : + 7 tonnes
  - bois : + 8 tonnes
  - matériaux compostables : + 10 M3
- Malgré un prélèvement de CHF 2'940,80 sur le fond de réserve, le compte déchetterie se solde par un excédent de charges de CHF 4'207,38.

## 461 Nouveau réseau d'égouts et d'épuration

- Nous avons effectué, selon le budget, des travaux de curages et de passage de caméra sur un des quatre secteurs définis et priorisés. Ces travaux de « contrôle » seront réalisés sur 4 ans.
- Depuis bien des années, l'élimination des boues, la maintenance, les dépannages ainsi que les frais liés à la biologie sont en constante augmentation. L'indiscipline et la modification comportementale de certains habitants en est la cause principale. Il est de plus en plus difficile, pour la Municipalité, de prévoir un budget de « maintenance » des plus corrects.
- La mise à l'enquête du tronçon de raccordement entre notre village et Syens a été réalisée entre le 24 juin au 24 juillet 2023 pour le compte de l'Épuration Moyenne Broye (EMB). Cette dernière n'a relevé aucune opposition. La demande de crédit au Conseil Intercommunal fera l'objet d'un préavis en début d'année 2024. La planification pour notre raccordement sur l'EMB est respectée.
- Une taxe d'introduction de CHF 3'500.-/unité locative est facturée pour toute nouvelle construction ou rénovation.
- Une taxe forfaitaire de CHF 200.-/adulte et CHF 100.-/enfant est facturée à mi-mai pour toute l'année, ceci pour l'ensemble des personnes reliées à la station d'épuration.

# 5 INSTRUCTION PUBLIQUE

## 51 Enseignement - AISMLE

- Ce sont 38 élèves en âge de scolarité obligatoire qui ont pris le chemin des classes de Moudon. 27 élèves en primaire et 11 élèves en secondaire. Pour 2023, le coût des frais d'écolage et de transport se situe à CHF 409.35/habitant.
- Concernant l'accueil parascolaire, le coût est de CHF 52.80/habitant pour la commune d'Hermenches.
- L'accueil familial de jour et préscolaire s'élève à CHF 130.-/habitant.
- La demande d'un crédit de construction de CHF 10'442'000.00.- pour un collège primaire à Lucens a été accordée au mois de mai. La livraison des nouvelles classes est prévue pour la rentrée 2024.

## **6 POLICE**

### **61 Corps de police**

- Nous avons rencontré la Gendarmerie du poste de Moudon, qui nous a rendu un rapport sur les interventions qui se sont passées sur notre commune.
- Il y a eu 52 événements sur la commune qualifiés de « calme » par notre répondant.

### **65 Défense contre l'incendie**

Le SDIS Haute-Broye, association dont nous faisons partie, est composé d'un effectif en diminution de 200 intervenant(e)s.

- La Commune remercie les sapeurs d'Hermenches :
  - *Caporal Valentin Danalet*
  - *Sapeur Lydie Bossy*
  - *Sapeur Michael Welte*
  - *Sapeur Hugo Meystre*
- Le nombre d'interventions a été en augmentation en 2023 sur l'ensemble du secteur. Celles-ci sont surtout liées aux conditions climatiques.
- Prix à l'habitant : budget 2023 de CHF 34,37 ; comptes 2023 de CHF 32,89.

### **66 Protection civile**

- Suite à la demande de la Confédération de définir un PRU (point de rencontre d'urgence) par commune en cas de pénurie d'électricité et afin de garder un lien entre la population et les divers services d'urgence, celui-ci a été positionné au Collège. Des radios ont été mises à disposition de la commune.
- L'effectif au 31.12.2023 de la PC Broye-Vully est de 230 personnes. Le déménagement des bureaux de l'ORPC de Payerne à Corcelles-Payerne se fera dans le courant de l'année 2024.
- Le coût par habitant pour l'année 2023 a été de CHF 14,46 (budget CHF 17.-). Un retour de CHF 2,54/habitant sera rétrocedé en 2024.

## **8 SERVICES INDUSTRIELS**

### **81 Service des eaux**

- Notre commune étant membre de l'association intercommunale des Eaux du Haut-Jorat, la Municipalité ne s'occupe plus seule de ce qui est des analyses, de la gestion de l'eau, de l'entretien des sources, des captages, des réservoirs, etc. Ces travaux sont désormais réalisés par le fontainier.
- En revanche, nous sommes toujours propriétaire et responsable de notre réseau communal.
- Cette année, nous n'avons pas eu de problème important sur le réseau de distribution.
- Une intervention importante a dû être réalisée en urgence sur la conduite d'amenée des eaux de fontaines communales.
- Comme chaque année, nous avons procédé à différents curages de nos collecteurs d'eau claire.
- La réfection des infrastructures communales sur les routes cantonales, en traversée de localité, a débuté fin novembre.
- Une taxe d'introduction équivalant à 5 o/oo de la valeur ECA est encaissée pour toute nouvelle construction. En cas de transformation, un complément à la taxe de 3.5 o/oo sur la différence de valeur ECA est encaissée.

- Le prix de l'eau est fixé à CHF 2.- par m<sup>3</sup> consommé. Un relevé individuel des compteurs est demandé au 31 octobre afin de procéder à la facturation. Une concession de CHF 20.- et une location de compteur de CHF 20.- sont également facturées à mi-novembre.

## **82 Eclairage public**

- Les travaux de maintenance de notre éclairage public sont assurés par la Romande Energie, selon un contrat établi depuis plusieurs années.

## **Conclusion**

L'engagement de la Municipalité tout au long de cette année a été très important. Les nombreux projets en cours, quelques peu complexes, ont été source d'un nombre élevé d'heures et de séances avec divers spécialistes ou mandataires.

Il convient de relever l'assiduité et la disponibilité des membres de la Municipalité qui, au rythme des séances bimensuelles ainsi que des séances extraordinaires, des représentations diverses au sein des organisations intercommunales et des rendez-vous de chantiers, assurent le bon fonctionnement de notre commune.

Nos vifs remerciements vont à notre secrétaire et à notre boursier pour leur appui et leur soutien à l'élaborations de nos projets.

La Municipalité remercie l'ensemble du bureau du Conseil. Nos remerciements vont également à toutes les personnes qui expriment leur intérêt pour les affaires communales en participant de manière constructive aux séances du Conseil Général.

La conduite au quotidien de tous les projets et le suivi efficace de nos services communaux sont également à attribuer aux personnes mandatées par la Municipalité, qui remercie particulièrement chaque membre pour leurs disponibilités et compétences mises au profit de la collectivité.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nous vous demandons d'accepter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année écoulée.

### **Au nom de la Municipalité**

Sylvain Crausaz  
Syndic

Myriam Gex-Fabry  
Secrétaire Municipale